UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste **39707** ou **38307** - Tél. : **03 88 60 97 07**
E-mail UNSA CUS : UNSA@cus-strasbourg.net
Internet UNSA CUS : http://unsacus.facite.com/ **Internet UNSA UD 67 :** http://unsaterritoriaux67.facite.com/

INFOS DERNIÈRES

N° 202 - 22 janvier 2010

Communiqué du 21 janvier 2010 de l'UNSA
Réforme des retraites : Un débat très mal engagé

«Le gouvernement a annoncé une nouvelle réforme des retraites en 2010.

Depuis quelques semaines, et avant même que les discussions ne soient commencées, les petites phrases, concessions, reculades se succèdent, que ce soit sur l'âge de départ à la retraite ou sur l'alignement du système de retraite des fonctionnaires sur les salariés du privé qui entraînerait mécaniquement une forte diminution des pensions servies. Tout cela augure mal du résultat des négociations à venir.

Pour l'UNSA, on ne rentre pas en négociation en commençant par annoncer des concessions. L'UNSA entend donc rappeler les bases sur lesquelles elle se positionnera. Notre système de retraites doit s'appuyer sur deux piliers : la retraite par répartition et un bon taux de remplacement. Ces deux points ne sont pas négociables.»

«Dans ce cadre, l'UNSA refusera la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, qui, en l'état du fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans ne pourrait qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite. De même, l'UNSA défendra le maintien de la prise en compte des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires. Ce mode de calcul prend en compte les différences de rémunérations entre le privé et le public.

L'UNSA posera le problème de l'augmentation des cotisations (patronales comme salariales) et de l'élargissement de l'assiette.

Nous rappelons que toute réforme doit se faire dans la justice sociale. C'est pourquoi il est indispensable de traiter, d'entrée de jeu, la question de l'emploi des seniors et de la prise en compte de la pénibilité. La préservation de notre système de retraite est un sujet trop sérieux pour qu'il soit traité à coup de petites phrases.

L'UNSA appelle donc chacun à plus de responsabilité dans ses propos.»

Les grévistes à la CUS le 21 janvier 2010

Lors de la journée d'action du 21 janvier 2010, **408 grévistes** ont été recensés à la CUS, ce qui représente **6 %** des agents *(a priori, il s'agit du chiffre définitif)*.

Quelques services ou directions où le taux de grévistes était supérieur à 10 % :

- Bibliothèques : 23 %,
- Propreté urbaine : 14 %,
- Police Municipale : 12 %,
- Education et petite enfance : 11 %.

Le nombre de grévistes se situe dans la fourchette basse pour une grève nationale *(le nombre de grévistes atteint en principe au moins le double)*. Le manque de clarté dans les revendications explique certainement ce faible chiffre.

CSFPT du 3 février 2010

La prochaine assemblée plénière du **C**onseil **S**upérieur de la **F**onction **P**ublique **T**erritoriale se tendra le mercredi **3 février 2010**. A l'**ordre du jour** figure l'examen de 3 projets de décret portant sur :

- l'exercice d'**activités privées** par des agents **ayant cessé** temporairement ou définitivement **leurs fonctions**,
- l'**expérimentation** de l'**entretien professionnel** dans la **fonction publique territoriale**,
- les **positions** de fonctionnaires.